

Préavis N° 4-2016 au Conseil communal

sollicitant

un crédit d'études de CHF 227'000.-, pour la participation de la Commune de Prilly au financement du Schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL), à hauteur de CHF 84'000.-, du Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL), à hauteur de CHF 13'000.-, et du plan de quartier «Aux Flumeaux», à hauteur de CHF 130'000.-

Date proposée pour la séance de Commission :

**Jeudi 18 février 2016 à 20h00
Castelmont, salle 2**

Délégué de la Municipalité : Alain Gillièron

Prilly, le 19 janvier 2016

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis sollicite un crédit d'études de CHF 227'000.- pour :

- | | |
|--|---------------|
| a) Schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL) :
Participation aux chantiers d'études | CHF 84'000.- |
| b) Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL) :
Participation aux chantiers d'études | CHF 13'000.- |
| c) Plan de quartier (PQ) "Aux Flumeaux" : | CHF 130'000.- |

2. Descriptif sommaire des projets

2.1 Schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL) – Participation aux chantiers d'études

Le budget 2016 de fonctionnement et budget-cadre des chantiers d'études du SDOL ont été adoptés le 18 juin 2015 par le Groupe de pilotage du SDOL (Gropil).

Selon la pratique des années précédentes, la participation communale aux frais de fonctionnement du bureau du SDOL, budgétée à CHF 109'000.- pour 2016, est versée au budget de fonctionnement (compte 420.3185), alors que la participation aux chantiers d'études, qui s'étendent souvent sur plusieurs années, fait l'objet d'une demande de crédit par voie de préavis.

Dès lors, cette demande de crédit s'inscrit dans la continuité des neuf décisions prises précédemment par votre Conseil, au sujet des mêmes objets.

La récapitulation des crédits octroyés se présente comme suit :

Séances	Préavis N°	Montants	SDOL	SDNL	Autres projets
15.11.2004	13-2004	CHF 180'000.-	CHF 130'000.-	CHF 15'000.-	CHF 35'000.-
07.11.2005	24-2005	CHF 105'000.-	CHF 77'800.-	CHF 20'000.-	CHF 7'200.-
25.02.2008	2-2008	CHF 470'000.-	CHF 235'000.-	CHF 30'000.-	CHF 205'000.-
09.02.2009	2-2009	CHF 330'000.-	CHF 180'000.-	CHF 50'000.-	CHF 100'000.-
14.02.2011	4-2011	CHF 200'000.-	CHF 160'000.-	CHF 40'000.-	---
13.03.2012	3-2012	CHF 210'000.-	CHF 185'000.-	CHF 25'000.-	---
12.11.2012	13-2012	CHF 425'000.-	CHF 45'000.-	CHF 20'000.-	CHF 360'000.-
03.03.2014	2-2014	CHF 280'000.-	CHF 80'000.-	CHF 9'000.-	CHF 191'000.-
09.03.2015	7-2015	CHF 83'000.-	CHF 65'000.-	CHF 18'000.-	---

Pour la Commune de Prilly, les montants du budget-cadre 2016 des chantiers d'études du SDOL sont les suivants :

N° projet	Descriptif chantier	Montant TTC / Total de l'étude En CHF	Part de la Commune % arrondi	Montant TTC / Commune 2016 En CHF
Chantier 2				
2.02.14-6	Malley / Chef de projet (budget de fonctionnement)			(39'500.-)*
2.02.15-3	Malley / Mandats thématiques / Tours et espaces publics	100'000.-	18.8 %	18'750.-
2.28.01-6	Malley / Communication et concertation	80'000.-	18.8 %	15'000.-
Chantier 0				
0.25.02-6	Plateforme logement dans l'Ouest lausannois	25'000.-	4.3 %	1'085.-
Chantier 5				
5.00.07-2	Mobilité douce / Actions diverses	30'000.-	13 %	3'897.-
Chantier 6				
6.10.52-6	AFTPU / Chef de projet - fonctionnement	240'500.-	1.5 %	3'598.-
6.13.01-6	AFTPU / BHNS PP5 : Concertation	15'000.-	32.0 %	4'800.-
6.03.02-62	Stationnement / Mise à jour de l'inventaire	5'500.-	13.0 %	714.-
Chantier 7				
7.05.04-6	Fonds Waker / Alimentation du fonds	17'000.-	13.0 %	2'208.-
Réserve	Etudes diverses	50'000.-	13.0 %	6'494.-
TOTAL				56'546.-

* Inclus dans le budget de fonctionnement 2016 (compte 420.3185) à hauteur de CHF 39'500.-.

A ce montant de CHF 56'546.-, il y a lieu d'ajouter un montant de CHF 27'432.- correspondant à la réalisation de 9 modules de maquette, venant compléter la maquette du périmètre des huit communes SDOL (Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Prilly, Renens, Saint-Sulpice, Villars-Sainte-Croix) à l'échelle 1/1000, portant ainsi la participation prillérane aux projets du SDOL à :

- **CHF 83'978.-, arrondi à CHF 84'000.-**

Abréviations :

AFTPU : Axes forts transports publics urbains

PP5 : Projet partiel n° 5 / Bus à haut niveau de service (BHNS) Montétan - Crissier-Bré

2.2 Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL) – Participation aux chantiers d'études

A l'instar du SDOL, la participation communale aux frais de fonctionnement du bureau du SDNL, budgétée à CHF 19'000.- pour 2016, est versée au budget de fonctionnement (compte 420-3185).

Pour la Commune de Prilly, les montants du budget-cadre 2016 des chantiers d'études du SDNL sont les suivants :

N° projet	Descriptif chantier	Budget 2016 proposé/Montant TTC en CHF	Commune 2016/ Montant TTC en CHF
2	Etudes complémentaires mobilité	50'000.-	2'384.-
2b3	Liaison Nord-Ouest (Etude faisabilité)	50'000.-	2'533.-
3a	Forum économique, suite	30'000.-	1'341.-
4a/d	Guide urbanisation et agriculture du Nord lausannois (CHF 100'000.- cofinancement confédération 50 %) (peut être étalé sur 2 ans au moins)	50'000.-	596.-
4b	Energie et développement durable, suite	50'000.-	2'235.-
SDNL	Révision 2016 du SDNL	100'000.-	2'980.-
SDNL	Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) dans le Nord lausannois	10'000.-	596.-
		Total	12'665.-
		Total arrondi	13'000.-

2.3 Plan de quartier (PQ) «Aux Flumeaux»

Le secteur, délimité par le front sud des bâtiments d'habitation sis rue de la Combette, la route des Flumeaux, le chemin des Chalets et le chemin de Bel-Orne, est actuellement régi par le plan de quartier "Aux Flumeaux" du 25 juillet 1955.

Conformément au projet de Plan général d'affectation (PGA) en cours de procédure d'examen préalable, le périmètre de ce plan de quartier doit être modifié pour soustraire les parcelles classées en zone de villas, par la suite prises en charge par le PGA. Le périmètre doit également être adapté côté Sud en relation avec le plan de quartier "Galicien" actuellement à l'étude.

Il y a lieu de préciser que, dans le cadre du projet de PGA, l'ensemble des plans spéciaux (PPA, PQ, etc.) a été analysé dans le détail afin de déterminer les plans à abroger, à modifier ou à maintenir. Compte tenu de ces caractéristiques particulières, il a été décidé de maintenir le plan de quartier «Aux Flumeaux», de modifier son périmètre et l'adapter aux bases légales en vigueur.

La communauté des propriétaires de la PPE Bel-Orne 32 a par ailleurs fait une demande de changement d'affectation de son bâtiment, destiné pour l'heure uniquement à de l'activité, le but étant de prévoir une mixité. Cette dernière s'est engagée à prendre en charge une partie des frais d'études de ce plan de quartier. Un autre propriétaire a également manifesté quelques intentions sur son bien-fonds.

Compte tenu de ce qui précède, une offre de collaboration a été sollicitée auprès d'un bureau d'urbanistes. Elle s'articule comme suit :

Honoraires :	Montant (en CHF)
Urbanistes	94'600.-
Concept mobilité	10'700.-
Planification énergétique	11'700.-
Réserve (géomètre, autres frais)	13'000.-
Total TTC	<u>130'000.-</u>

La Municipalité propose la répartition suivante des frais :

- A charge de la Commune : 1/3 CHF 43'000.-
- A charges des propriétaires : 2/3 CHF 87'000.-

étant précisé que la part de la Commune englobe sa part de propriétaire des parcelles 589, 899 et 898.

3. Incidences financières

La dépense de CHF 227'000.- sera financée par la trésorerie courante et amortie sur une durée de 10 ans au maximum. Elle figure au plan des investissements du budget 2016 (page 125, sous «Autres dépenses et mobilité - Chiffre 2, SDOL : Chantiers d'études, et chiffre 3, SDNL : chantiers d'études», et page 126, sous «Projet de planification : PPA-PQ-PD intercom»).

La charge financière pour cet objet sera de CHF 22'700.- d'amortissement et de CHF 4'500.- d'intérêts au taux de 4 %. L'amortissement figurera sous la rubrique 420.331 «Urbanisme et constructions» et les intérêts sous la rubrique 420.390 «Urbanisme et constructions».

Après acceptation du présent préavis par le Conseil communal, la somme des crédits d'investissement votés depuis le début de la législature 2011-2016 se montera à CHF 61'400'000.- et la charge totale des amortissements s'élèvera à CHF 4'651'800.-.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Prilly

- vu le préavis municipal N° 4-2016,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit d'études de CHF 227'000.- pour :
 - a) Schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL) : CHF 84'000.-
Participation aux chantiers d'études
 - b) Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL) : CHF 13'000.-
Participation aux chantiers d'études
 - c) Plan de quartier «Aux Flumeaux» CHF 130'000.-
2. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par les projets du présent préavis, en vue de leur mise en œuvre;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante et de l'amortir sur 10 ans au maximum par la rubrique 420.331 «Urbanisme et constructions»;
4. de faire figurer sous la rubrique 420.390 «Urbanisme et constructions» les intérêts relatifs aux dépenses découlant de ce crédit.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 18 janvier 2016.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

A. Gillièron

J. Mojonnet